

Annexe 6 : Engagement personnel : complément au contrat d'engagement¹

**Engagement personnel pris par
les collaboratrices et collaborateurs pastoraux qui sont mandatés
par la direction d'une paroisse, d'un espace pastoral,
d'un service pastoral ou d'une mission linguistique²**

Nom	_____
Prénom	_____
Fonction	_____
Autorité d'engagement	_____ _____

Connaissance

J'atteste que j'ai pris connaissance du document "Abus sexuels dans le contexte ecclésial. Directives de la Conférence des Évêques suisses et de l'Union des Supérieurs Majeurs religieux de Suisse" (4^e édition, Fribourg, mars 2019)" et du document diocésain "Abus sexuels dans le contexte ecclésial : Prévention et intervention" et que je connais la page du site internet "Que faire en cas d'abus sexuel" sur www.jurapastoral.ch.

¹ L'évêque recommande aux autorités d'engagement et aux instances ecclésiastiques hiérarchiquement supérieures de faire signer le présent engagement personnel en tant que partie intégrante du contrat d'engagement. En outre, il recommande d'exiger l'extrait et l'extrait spécial du casier judiciaire suisse destiné à des particuliers pour les groupes professionnels des catéchistes ForModula, des animateurs/animatrices jeunesse, des travailleur/travailleuses sociaux, des sacristains/sacristines, des chef-fe-s de chœur.

² Le personnel pastoral nommé par l'évêque ou mandaté par une mission canonique signe la déclaration "Connaissance et observation des directives de la CES concernant les abus sexuels dans le contexte ecclésial" et "Connaissance et observation du concept d'intervention et de prévention du diocèse de Bâle (concept de protection)", qui est déposée dans les dossiers personnels du département du personnel (voir annexe 8).

Attitude

Je m'engage vis-à-vis de l'autorité d'engagement et de la direction pastorale hiérarchiquement supérieure à me comporter conformément aux documents mentionnés, particulièrement pour les trois points suivants :

- Je respecte et je protège l'intégrité sexuelle, psychique et corporelle des enfants, des jeunes et des adultes. Je ne tolère pas le non-respect des limites ni les abus sexuels.
- Si je suis concerné-e ou si j'ai connaissance de cas de non-respect des limites ou d'abus sexuels, je m'adresse au bureau indépendant de signalement contre les abus sexuels dans le diocèse de Bâle. Au cas où mes proches ou moi serions victimes d'abus, les centres officiels de consultation pour l'aide aux victimes sont également à notre disposition.
- En cas de comportement présumé pénalement punissable, je dépose un signalement auprès du bureau indépendant de signalement du diocèse, qui est également responsable qu'une dénonciation soit faite auprès du ministère public. En plus du signalement auprès du bureau indépendant de signalement, je peux faire une dénonciation auprès de la police. Je sais qu'une dénonciation déposée auprès de ces instances ne peut être retirée.

Lieu et date

Signature
